



FLORIM CERAMICHE S.p.A.

PITTURA NEUTRA 6.0

révision n° 1
Date de révision: 08.04.2019
Imprimé le: 08.04.2019
Page: 1/9

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Désignation commerciale : PEINTURE NEUTRE 6.0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Description/Utilisation Laque murale acrylique à l'eau pour intérieur à effet satiné.

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FLORIM CERAMICHE S.p.A. Via Canaletto, 24
41042 Fiorano Modenese (MO) Italie
Tél. +39 0536 840111 Fax +39 0536 844750 www.florim.it

Adresse électronique responsable FDS : reach@florim.it

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

CENTRE ANTIPOISON HÔPITAL NIGUARDA – Piazza Ospedale Maggiore, 3 / 20162 MILAN
Tél. +39-02-66101029
FLORIM Ceramiche S.p.A. : Tél. +(39) 0536 840111 horaires 8h30-18h00 CET

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP). Il nécessite une fiche de données de sécurité avec des informations adaptées, conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et modifications successives.

Classification et indications de danger:

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications/adaptations successives.

Pictogrammes de danger:--

Mentions d'avertissement:--

Mentions de danger:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient:

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ;

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 220-239-6] (3:1), 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Peut provoquer une réaction allergique.

Conseils de prudence : --

--COV (Directive 2004/42/CE) :

Peintures mates pour murs et plafonds intérieurs.

COV exprimés en g/litre de produit prêt à l'emploi :

28,00 30,00

2.3 Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans des pourcentages supérieurs à 0,1 %.

SECTION 3. Composition / Informations sur les ingrédients.

3.1. Substances.

Information non pertinente.

3.2. Mélanges

Contient :

Le texte intégral des mentions de danger (H) se trouve à la section 16 de la fiche. Identification Classification 1272/2008 (CLP) 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE CAS 2634-33-50.006 \leq par x < 0,0074 Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 2 H411 CE 220-120-9 INDEX 613-088-00-6 Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-i sothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 220-239-6] (3:1) CAS 55965-84-90.00059 \leq par x < 0,00064 Acute Tox. 1 H330, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=10 CE 611-341-5 INDEX 613-167-00-5

SECTION 4. Premiers secours.

4.1 Description des premiers secours

CONTACT AVEC LES YEUX: Retirer les éventuelles lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 30/60 minutes, en ouvrant bien les paupières.

Consulter un médecin immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche.

Consulter un médecin immédiatement.

INGESTION: Faire boire le plus d'eau possible. Consulter un médecin immédiatement.

Ne pas faire vomir si cela n'a pas été expressément autorisé par le médecin.

INHALATION: Appeler un médecin immédiatement. Emmener la personne dans un endroit bien aéré, loin du lieu de l'accident. En l'absence de respiration, administrer la respiration artificielle. Adopter des précautions adaptées pour le personnel de secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est connue sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

Concernant les symptômes et les effets dus aux substances contenues dans le produit, voir le chap. 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations non disponibles.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1 Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTIONS APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont : dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

En cas de fuite et de déversement de produit sans incendie, de l'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et protéger les personnes occupées à arrêter la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau est inefficace pour éteindre l'incendie, mais elle peut être utilisée pour refroidir les conteneurs fermés exposés aux flammes et éviter ainsi des explosions.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

RISQUES D'EXPLOSION EN CAS D'EXPOSITION AU FEU

Une surpression et un danger d'explosion sont susceptibles d'être générés dans les conteneurs exposés au feu.

Éviter de respirer les produits de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les conteneurs par des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter l'équipement complet de protection anti-incendie. Les eaux d'extinction ne doivent pas être mises à l'égout et doivent être collectées.

Les eaux contaminées utilisées pour l'extinction et les résidus de l'incendie doivent être éliminés selon les normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Équipement normal pour la lutte anti-incendie, par ex. appareil respiratoire à air comprimé et circuit ouvert (EN 137), combinaison antinflamme (EN469), gants antinflamme (EN659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger.

Porter des équipements de protection adaptés (y compris les équipements de protection individuels visés à la section 8 de la fiche de données de sécurité) pour prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables pour le personnel de travail et les interventions d'urgence.

6.2 Précautions environnementales.

Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les eaux de surface, les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Aspirer le produit déversé dans un contenant adapté. Si le produit est inflammable, utiliser un équipement antidéflagrant. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit en consultant la section 10.

Absorber le produit restant avec un matériau absorbant inerte.

Aérer suffisamment le lieu concerné par le déversement. Les matériaux contaminés doivent être éliminés conformément aux dispositions du point 13.

6.4 Référence à d'autres sections.

Les éventuelles informations relatives à la protection individuelle et à l'élimination sont indiquées dans les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Le produit ne doit être manipulé qu'après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche de sécurité.

Éviter tout déversement de produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'accéder aux zones de restauration.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les récipients fermés dans un lieu bien ventilé, à l'abri du rayonnement solaire direct. Ranger les récipients dans un lieu éloigné d'éventuels matériaux incompatibles, en se référant à la section 10.

7.3. Utilisations finales particulières

Informations non disponibles.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle.

8.1 Paramètres de contrôle.

Informations non disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition.

En considération du fait que l'utilisation de mesures techniques adaptées devrait toujours être prioritaire par rapport aux équipements de protection individuelle, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail au moyen d'une aspiration locale efficace. Les équipements de protection individuels doivent présenter le marquage CE attestant de leur conformité avec les normes en vigueur.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains en portant des gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix définitif du matériau des gants de travail, il convient de tenir compte de la compatibilité, de la dégradation, du délai de rupture et de la pénétration.

En cas de préparations, la résistance des gants de travail aux agents chimiques n'est pas prévisible et doit être contrôlée avant leur utilisation. Le délai d'usure des gants dépend de la durée d'exposition et des modalités d'utilisation.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité destinées à une utilisation professionnelle de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344).

Se nettoyer avec de l'eau et du savon après avoir retiré ses vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs des substances présentes dans le produit, il est déconseillé de porter un masque avec filtre de type A, dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 14387). Au cas où des gaz ou des vapeurs de nature différente et/ou des gaz ou des vapeurs avec des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.) seraient présentes, des filtres de type combiné doivent être prévus.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire au cas où les mesures techniques adoptées ne suffiraient pas pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs limite retenues.

La protection assurée par les masques reste néanmoins limitée.

Au cas où la substance concernée serait inodore ou son seuil olfactif serait supérieur à la limite TLV-TWA correspondante ainsi qu'en cas d'urgence, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (norme EN 138). Pour le choix correct du dispositif de protection des voies respiratoires, se référer à la norme EN 529.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions liées aux processus de production, y compris celles des équipements de ventilation, doivent être contrôlées afin de respecter la réglementation en matière de protection environnementale.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.**9.1. Informazioni sulle proprietà fisiche e chimiche fondamentali.**

État physique	Pâte couleur blanche et teintes de nuancier
Odeur	faible
Seuil olfactif	Non applicable
pH	8,5 - 9,5
Point de fusion ou de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition	>100 °C.
Intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilités (solides et gaz)	Non inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité	Non applicable
Limite supérieure d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	1,30 Kg/l
Solubilité	Soluble dans l'eau
l'eau Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
Viscosité	14000 cps
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés oxydantes	Non applicable

Non applicable signifie que la donnée n'est pas significative pour déterminer la dangerosité du mélange.

9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité.**10.1 Réactivité**


Il n'y a pas de dangers particuliers de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

	FLORIM CERAMICHE S.p.A.	révision n° 1
	PITTURA NEUTRA 6.0	Date de révision: 08.04.2019 Imprimé le: 08.04.2019 Page: 5/9

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Il convient toutefois de respecter les précautions habituelles concernant les produits chimiques.

10.5. Matériaux incompatibles

Informations non disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations non disponibles.

SECTION 11. Informations toxicologiques.

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances qu'il contient, selon les critères prévus par la réglementation de référence en matière de classification.

Il convient donc de considérer la concentration de chaque substance dangereuse éventuellement citée dans la section 3 pour évaluer les effets toxicologiques dérivant d'une exposition au produit.

Le produit contient une ou plusieurs substances sensibilisantes et peut par conséquent provoquer une réaction allergique.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations
Informations non disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables
Informations non disponibles

Effets immédiats, retardés et effets chroniques d'expositions à court et long terme
Informations non disponibles

Effets interactifs
Informations non disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation - vapeurs) du mélange : LC50 (Inhalation - vapeurs) du mélange : Non classé (aucun composant important)

LC50 (Inhalation - brouillards / poussières) du mélange : LC50 (Inhalation - brouillards / poussières) du mélange : Non classé (aucun composant important)

LD50 (Orale) du mélange : LD50 (Orale) du mélange : Non classé (aucun composant important)

LD50 (Cutanée) du mélange : LD50 (Cutanée) du mélange : Non classé (aucun composant important)

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 220-239-6] (3:1)

66 mg/kg

LD50 (Orale)

> 141 mg/kg

LD50 (Cutanée)

0,17 mg/l/4h

LC50 (Inhalation)

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

1193 mg/kg

LD50 (Orale)

4115 mg/kg

LD50 (Cutanée)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut provoquer une allergie cutanée. Contient : Contient :

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

[EC n° 220-239-6] (3:1)

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

[EC n° 220-239-6] (3:1)

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

CANCEROGÉNICITÉ

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger

SECTION 12. Informations écologiques.

En l'absence de données spécifiques sur la préparation, l'utiliser selon les bonnes pratiques, en évitant de jeter le produit dans la nature. Éviter de déverser le produit dans le sol ou les cours d'eau. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation. Prendre des mesures pour minimiser les effets sur les eaux souterraines.

12.1 Toxicité.

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 220-239-6] (3:1) LC50 – Poissons 0,22 mg/l/96 h EC50 – Crustacés 0,1 mg/l/48 h EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 0,048 mg/l/72 h NOEC Chronique Poissons 0,098 mg/l NOEC Chronique Crustacés 0,004 mg/l NOEC Chronique Algues / Plantes Aquatiques 0,0012 mg/l 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE EC10 Algues / Plantes Aquatiques 0,04 mg/l/72 h Selenastrum capricornutum NOEC Chronique Poissons 0,21 mg/l Oncorhynchus mykiss NOEC Chronique Crustacés 1,2 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 220-239-6] (3:1) Rapidement biodégradable
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC n° 220-239-6] (3:1) BCF3,6
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE Coefficient de partage : n-octanol/eau 0,7 BCF 6,95

12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans des pourcentages supérieurs à 0,1 %.

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Réutiliser dans la mesure du possible. Les résidus du produit en l'état doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. Leur élimination doit être confiée à une entreprise autorisée à la gestion des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et éventuellement locale.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être expédiés au recyclage ou éliminés dans le respect des réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

SECTION 14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas considéré comme dangereux au sens des dispositions en vigueur pour le transport de matières dangereuses sur voie routière (ADR), ferrée (RID), maritime (code IMDG) et aérienne (IATA).

14.1. Numéro ONU.

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition de l'ONU.

Non applicable.

14.3. Classes de danger pour le transport.

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage.

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement.

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Information non pertinente.

SECTION 15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de santé, de sécurité et d'environnement

Catégorie Seveso : Directive 2012/18/CE : Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances qu'il contient conformément à l'Annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 : Aucune.

Liste des substances candidates (art. 59 REACH).

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas plus de 0,1 % de substances SVHC.

Substances soumises à autorisation (annexe XIV REACH):

Aucune.

Substances soumises à une obligation de notification à l'exportation Règ. (CE) 649/2012:


Aucune.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam:

Aucune.

Substances soumises à la Convention de Stockholm :

Aucune.

	FLORIM CERAMICHE S.p.A.	révision n° 1
	PITTURA NEUTRA 6.0	Date de révision: 08.04.2019 Imprimé le: 08.04.2019 Page: 8/9

Contrôles sanitaires:

Informations non disponibles.

COV (Directive 2004/42/CE):

Peintures mates pour murs et plafonds intérieurs.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (VwVwS 2005)

WGK 1 : peu dangereux pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été élaborée pour le mélange et les substances qu'il contient.

SECTION 16. Autres informations.

Texte des mentions de dangers (H) citées aux sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 1 Toxicité aiguë, catégorie 1 **Acute Tox. 2** Toxicité aiguë, catégorie 2 **Acute Tox. 3** Toxicité aiguë, catégorie 3 **Acute Tox. 4** Toxicité aiguë, catégorie 4 **Skin Corr. 1B** Corrosion cutanée, catégorie 1B **Eye Dam. 1** Lésions oculaires graves, catégorie 1 **Skin Irrit. 2** Irritation cutanée, catégorie 2 **Skin Sens. 1** Sensibilisation cutanée, catégorie 1 **Aquatic Acute 1** Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1 **Aquatic Chronic 1** Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité chronique, catégorie 1 **Aquatic Chronic 2** Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité chronique, catégorie 2 **H330** Mortel par inhalation. **H301** Toxique en cas d'ingestion. **H311** Toxique par contact cutané. **H302** Nocif en cas d'ingestion. **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H411 EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LEGENDA:

ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route

CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service

CE50: Concentration entraînant 50 % de l'effet sur la population soumise au test

CE NUMBER: Numéro d'identification ESIS (registre européen des substances existantes)

CLP: Règlement CE 1272/2008

DNEL: Niveau dérivé sans effet

EmS: Procédure d'urgence

GHS: Système harmonisé global pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

IATA DGR: Règlement pour le transport de marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

IC50: Concentration inhibitrice de 50 % sur la population soumise au test

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

IMO: International Maritime Organization

INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'annexe VI du CLP

LC50: Concentration létale 50 %

LD50: Dose létale 50 %

OEL: Valeur d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique selon le règlement REACH

PEC: Concentration environnementale prévisible

PEL: Niveau prévisible d'exposition

PNEC: Concentration prévisible dénuée d'effets

REACH: Règlement CE 1907/2006

RID: Règlement pour le transport de marchandises dangereuses sur train

TLV: Valeur limite de seuil

TLV CEILING: Concentration à ne pas dépasser à tout moment de l'exposition professionnelle

TWA STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Valeur limite d'exposition moyenne pondérée

VOC: Composé organique volatil

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable selon le règlement REACH

WGK: Classe de dangerosité aquatique (Allemagne)

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Regolamento (UE) 2015/830 del Parlamento Europeo
 5. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
Handling Chemical Safety
INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
Site internet Agence ECHA

Note pour l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche se réfèrent aux connaissances disponibles à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer que les informations fournies sont complètes et adaptées à son utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie de certaines propriétés spécifiques du produit. L'utilisation du produit n'étant pas réalisée sous notre contrôle direct, l'utilisateur a l'obligation, sous sa propre responsabilité, de respecter la législation et les dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.

Une formation adaptée doit être délivrée au personnel en charge de l'utilisation de produits chimiques.